

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 2 octobre 2017 à 20h00 heures à la salle 3 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

PRÉSENCES

M. Sylvain Deschênes	Poste #4 vacant
Mme Chantal Proulx (abs.)	M. Fernand Gauthier
M. Stéphane Deschênes	Poste #6 vacant

Formant quorum sous la présidence du maire.
Monsieur Martin Normand, directeur général est présent.

1. Mot de bienvenue et Moment de recueillement

2. Lecture de l'ordre du jour

3 ADMINISTRATION

3.1. Adoption du procès-verbal du mois de septembre 2017

17-10-148

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de septembre 2017.

3.2. Adoption des comptes à payer

17-10-149

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéros # 21351-21405	41 705.92\$
Prélèvements no 1951 à 1965	53 952.61\$
Salaire des élus (Septembre)	1 563.89\$
Salaires pompier (20/08 au 16/09)	209.39\$
Salaires employés (20/08 au 16/09)	14 999.49
Total	112 431.30\$

3.3 États financiers et état comparatif au 30 septembre 2017

17-10-150

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les états financiers et l'état comparatif au 30 septembre 2017.

3.4. États financiers 2016 de l'OMH

17-10-151

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les états financiers 2016 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Gabriel.

3.5. Regroupement OMH

17-10-152

CONSIDÉRANT QUE la volonté gouvernementale de diminuer le nombre des OMH qui existent au Québec et l'opération engagée depuis quelques mois pour rencontrer cet objectif ;

CONSIDÉRANT QUE dans la MRC de La Mitis ce regroupement concerne les municipalités de Price, Sainte-Angèle, Métis-sur-Mer, Mont-Joli, Saint-Gabriel, Saint-Donat et de Sainte-Luce-Luceville mais aussi toutes les autres municipalités de la MRC pouvant désirer avoir accès à ces services ;

CONSIDÉRANT la décision de la Table des maires de la MRC de favoriser le regroupement des six offices par l'entremise d'un comité représentatif de toutes les entités concernées avec pour mandat de préparer une entente sur toutes les modalités légales et administratives requises pour l'obtention de nouvelles lettres patentes officialisant le regroupement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, dès le début de l'opération s'est déclarée d'accord sur le principe de regroupement en demandant cependant par

résolution du conseil que le nouveau nom soit *Office d'habitation de la Mitis*, nom rassembleur correspondant à une réalité géographique ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski est invité à adopter une résolution d'accord favorable au regroupement sur la base d'un projet de regroupement qui ne lui est pas acceptable sur quelques éléments ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de regroupement doit être complétée sur trois (3) éléments dont la décision relève des Offices, encore juridiquement en fonction, à savoir :

- 1) Le nom doit être choisi. Il ne peut s'agir de *Office municipal d'habitation de La Mitis* ou *Mont-Joli-La Mitis* ;
- 2) Aucun article de l'entente ne prévoit le partage entre les municipalités, du déficit d'exploitation, des ensembles immobiliers exploités par le nouvel office et des dépenses administratives et de conciergerie ;
- 3) Les articles 18 et 19 du projet d'entente qui nous est soumis sont en blanc, aucun texte n'apparaissant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski ;

- 1) **S'OBJECTE** au regroupement des offices municipaux des municipalités précitées parce que l'entente de regroupement qui nous est soumise est inacceptable telle que rédigée ;
- 2) **DEMANDE** à la Table des maires de la MRC, devant les difficultés qui surviennent, de se réappropriier le dossier de regroupement des OMH de son territoire et que ceux-ci envisagent la possibilité déjà évoquée de voter la juridiction exclusive de la MRC dans le domaine ;
- 3) **RÉITÈRE** son accord de principe au regroupement envisagé à condition que soient corrigés les éléments soulevés dans le *dernier considérant* de cette résolution, considérants qui en font partie intégrante.

3.6 Vente de terrains et autorisation de signature

17-10-153

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire, monsieur Georges Deschênes et monsieur Martin Normand, directeur général à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, le contrat relatif à la vente de terrains portant les # 4 986 497 et 4 986 498 à Madame Véronique Plante. Le prix des terrains est déterminé par la résolution 10-06-113. La vente est conditionnelle à ce que :

- La maison mobile devienne une maison unifamiliale un an après la signature
- Le conteneur prévu pour les travaux est quitté le terrain deux ans après la signature

Si l'une des conditions n'est pas respectée, la Municipalité redevient propriétaire des dits lots, et ce aux frais de l'acquéreur.

3.7 Don 50\$ / Fabrique de St-Gabriel

17-10-154

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 50 \$ à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Gabriel pour la réparation du Calvaire au cimetière.

3.8 Don 50\$ / Municipalité des Hauteurs

17-10-155

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 50 \$ à la Municipalité des Hauteurs pour la fête du 100^e anniversaire de la Municipalité.

- 17-10-156** **3.9 Don 50\$ / École du Mistral**
- Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 50 \$ à l'École du Mistral pour l'album des finissants et le bal de graduation.
- 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
Aucun point
- 5. TRAVAUX PUBLICS**
- 17-10-157** **5.1 Appel d'offre abrasif**
- Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit celle de Construction Jalbert et Pelletier pour l'approvisionnement en concassé pour l'abrasif 2017.
- 17-10-158** **5.2 Acceptation du Plan d'intervention**
- Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers qu'après avoir pris connaissance de la version finale du plan d'intervention d'août 2017 (Renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées), le conseil accepte ce plan d'intervention 2017-2021 préparé par Norda Stelo.
- 17-10-159** **5.3 Appel d'offres / Réfection de la Rue Pelletier Sud**
- Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers qu'après analyse des soumissions reçues, d'octroyer un contrat au soumissionnaire conforme ayant présenté le meilleur prix, soit le Groupe Lechasseur Ltée, pour un montant de 83 014.25\$.
- 17-10-160** **5.4 Contrat de collecte des matières résiduelles**
- Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de cueillette et le transport des matières résiduelles à Yvan Plante pour l'année 2018 au montant de 21 740\$ avant taxes.
- 17-10-161** **5.5 Contrat de collecte des matières recyclables**
- Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de cueillette et le transport des matières recyclables à Yvan Plante pour l'année 2018 au montant de 20 350\$ avant taxes.
- 17-10-162** **5.6 Contrat de collecte des matières organiques**
- Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de cueillette et le transport des matières organiques à Yvan Plante pour l'année 2018 au montant de 585\$ par collecte avant taxes.
- 6. URBANISME**
Aucun point
- 7. LOISIRS ET CULTURE**
- 17-10-163** **7.1 Modification au règlement #273-17 sur la construction d'une patinoire couverte**

Il est proposé par Stéphane Deschênes. et résolu à la majorité de modifier l'article 3 du règlement #273-17 sur la construction d'une patinoire couverte par ce qui suit :

« ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 475 000 \$ sur une période de 15 ans et affecte la subvention de 470 000\$ obtenu du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur tel qu'il appert de l'autorisation finale du Ministère, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexes « C ». »

17-10-164

7.2 Permis de réunion / SportArt / 7 octobre 2017

Il est proposé par Sylvain Deschênes. et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser SportArt à faire une demande de permis de réunion pour leurs activités du 7 octobre au centre polyvalent.

17-10-165

7.3 Demande collective au programme de soutien MADA 2017

CONSIDÉRANT QUE

le gouvernement du Québec, grâce à sa politique *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec* et à son plan d'action 2012-2017 poursuit son programme de soutien financier pour implanter la démarche MADA à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité est directement touchée par le vieillissement démographique et oblige à trouver de nouvelles façons de concevoir les politiques ainsi que l'offre de services et d'infrastructures sur son territoire et à intervenir dans différents domaines tels que l'habitation, la participation sociale, les services de santé, l'aménagement urbain et le transport;

CONSIDÉRANT QUE

la démarche MADA vise à aider la municipalité à encourager la participation active des aînés au sein de la communauté et à concrétiser une vision de société pour tous les âges;

CONSIDÉRANT QUE

la Table *Vieillir en santé* sur le territoire de La Mitis accueille favorablement que toutes les municipalités de la MRC obtiennent la reconnaissance MADA;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Sylvain Deschênes. et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC de La Mitis de coordonner les travaux permettant d'effectuer une démarche collective MADA sur le territoire de notre municipalité et que la personne désignée responsable du dossier « aînés » est Chantal Proulx.

17-10-166

7.4 Permis de réunion / Club de Motoneige / 25 novembre 2017

Il est proposé par Stéphane Deschênes. et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Club de Motoneige de la Mitis à faire une demande de permis de réunion pour leurs activités du 25 novembre au centre polyvalent.

8. RAPPORT DES ÉLUS

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Félicitations et remerciements de la part du Maire

Monsieur le maire fait ses félicitations et ses remerciements :

- Aux membres du conseil pour leurs implications et leurs sacrifices au cours des quatre dernières années;
- Aux employés municipaux pour leur bon travail et leur professionnalisme;
- À la population pour leur présence aux séances du conseil.

17-10-167

9.2 Fermeture des affaires nouvelles et de la période de questions

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

17-10-168

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 21h10 la séance soit levée.

Je, Georges Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Georges Deschênes, Maire

Georges Deschênes
Maire

Martin Normand
Directeur général